

N° CA-20/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 07 JUIN 2023**

**Le 07 juin 2023 à 16h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibératives :** Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Jean-Robert DELLOYE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

**Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative :** Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

**Étaient absents excusés :** Thierry CAMPOS, Sabine DIDELOT.

**Assistaient également :** Sirine KHOULDI, Commissaire Aux Comptes.  
Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Martine GOSSET, Chargée de mission auprès de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances.

**Objet : Nouveau Plan de Concertation Locative.**

VALLEE SUD HABITAT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2023  
DÉLIBERATION

Objet : Nouveau Plan de Concertation Locative

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu l'article 193 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,  
Vu les dispositions des articles 44, 44 bis, 44 ter et 44 quater de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière,  
Vu l'article 20 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986,  
Vu le projet de Plan de Concertation Locative débattu au cours de réunions du Conseil de Concertation Locative,  
Considérant la nécessité de faire valider le Plan de Concertation Locative par le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le Plan de Concertation Locative de VALLEE SUD HABITAT.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 22 juin 2023  
Reçue en Préfecture le 21 juin 2023  
Certifiée exécutoire le 22 juin 2023  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

  
Yann CHEVALIER  
Directeur Général